

RÉSOLUTION NO 1335/12/21

AVIS PUBLIC DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que lors d'une assemblée tenue le 6 décembre 2021, le conseil municipal de la Ville de Drummondville a adopté la résolution no 1335/12/21 en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble no 4305 dans le but :

- d'autoriser la classe d'usages H-4 (Multifamiliale (4 à 8 logements)) d'un maximum de 4 logements à l'intérieur de la zone d'habitation H-715, et plus particulièrement au 168 de la rue Saint-Frédéric.

La zone d'habitation H-715 est délimitée approximativement par la voie ferrée, la 15^e Avenue, la rue Saint-Alphonse, la limite arrière des terrains situés du côté sud-ouest de la 15^e Avenue, la limite arrière des terrains situés du côté nord-ouest de la rue Saint-Damase entre les 9^e et 15^e Avenues, la 9^e Avenue, et exclut les lots situés du côté sud-est de la rue Saint-Alphonse entre les 10^e et 13^e Avenues.

- **QUE** la résolution no 1335/12/21 a reçu le certificat de conformité émis par la Municipalité régionale de Comté de Drummond en date du **12 janvier 2022**, date à laquelle ladite résolution **entre en vigueur** et a force de loi.

DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 14 janvier 2022.

Me Mélanie Ouellet
GREFFIÈRE